

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

### **REUNION du 18 NOVEMBRE 2015**

Convocation du 13 novembre 2015

Séance : ordinaire

Heure : vingt heures trente minutes

**Présents :** MM. HAIZE Marie-Josèphe, LANGLOIS Alain, LECOURT Stéphane, SAVARY Nicole, LEMONNIER Gilbert, LEGALLAIS Valérie, MAUDUIT Karine, FERRARY Claire, GILLES Frédéric, RIOULT Céline, HEURTEVENT Mickaël, LAISNE Alain et JEAN Alain.

**Excusée :** Mme LEVALLOIS Nathalie (donne pouvoir à Alain LANGLOIS)

**Absent :** M. QUENTIN Simon

**Secrétaire de séance :** Mme RIOULT Céline



Mme le Maire interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant la séance précédente. Après en avoir débattu, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 15 octobre 2015.

Mme le Maire demande l'autorisation de modifier l'ordre du jour et d'ajouter en point I- Commerce Boulangerie : Avenant au Bail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette modification de l'ordre du jour.

#### **I- COMMERCE BOULANGERIE : Avenant au Bail**

Suite à la fermeture définitive du commerce épicerie dans le Bourg de Denneville et dans un souci de maintenir et d'offrir à la population un service de proximité, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des présents :

> ÉMET un avis favorable pour que l'EURL LETULLIER, commerce de boulangerie, propose à la vente des boissons alcoolisées de type catégorie 2.

> DÉCIDE de modifier dans ce sens, par un avenant, le bail commercial de l'EURL LETULLIER enregistré en l'étude de Maître Jean-René GAUTHIER, en date du 03 juillet 2014.

#### **II- C.C.C.I. : Composition du Conseil Communautaire**

Suite au décès du Maire de Saint-Lô d'Ourville, la loi prévoit qu'en cas de renouvellement intégral ou partiel d'un Conseil Municipal d'une commune membre d'une communauté de communes, il y a lieu de procéder à une nouvelle détermination du nombre de la répartition des sièges de Conseiller Communautaire en application de l'article L.5211-6-1 du code des collectivités territoriales.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

> DÉCIDE de reconduire la répartition des sièges du Conseil Communautaire telle qu'elle avait été votée en séance du 12 avril 2013 selon la répartition suivante :

- Répartition selon la base du calcul suivant :

- au-dessous de 300 habitants : 1 délégué par commune

- puis par tranche de 300 : 1 délégué supplémentaire

Le Conseil Communautaire comprend des délégués titulaires élus selon les règles en vigueur et répartis de la façon suivante :

Barneville-Carteret	8
Baubigny	1
Canville-la-Rocque	1
<b>Denneville</b>	<b>2</b>
Fierville-les-Mines	2
La Haye d'Ectot	1
Le Mesnil	1
Les Moitiers d'Allonne	3
Portbail	6
Saint-Georges-de-la-Rivière	1
Saint-Jean-de-la-Rivière	2
Saint-Lô d'Ourville	2
Saint-Maurice en Cotentin	1

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

Suite de la réunion du 18 novembre 2015

Saint-Pierre-d'Arthéglise	1
Sénoville	1
Sortosville-en-Beaumont	2

### **III- C.C.C.I. : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)**

Vu, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation de la République (NOTRe) ayant notamment pour objectif de renforcer les intercommunalités ;

Vu, la loi imposant aux Préfets d'arrêter un Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) avant le 31 mars 2016, Mme la Préfète invite les Conseils Municipaux à délibérer sur le projet de schéma et à effectuer des propositions concrètes répondant à l'objectif de rationalisation posé par la loi ;

Vu, le projet de schéma territorial qui s'organise dans notre département : projet fusion de 6 Communautés de Communes autour d'Avranches, agglomération déjà construite à Saint-Lô et étendue, projet fusion de 6 Communautés de Communes dans le Coutançais ;

Il convient pour l'existence même du Cotentin que le territoire de la Côte des Isles s'organise à l'échelle présentée par Mme la Préfète ;

Toutes explications entendues ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 5 voix POUR (dont un pouvoir), 2 voix CONTRE et 7 ABSTENTIONS,

> DONNE un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour une fusion des 11 communautés de communes de La Hague à la Baie du Cotentin et l'adhésion de la Commune Nouvelle de Cherbourg en Cotentin concomitante à cette nouvelle entité à l'échelle du Cotentin, conformément au schéma proposé par Madame la Préfète de la Manche.

Toutefois,

Considérant les disparités d'organisation, de structuration des services, des compétences entre les Communautés du Nord-Ouest et la Côte des Isles ;

Considérant que les échéances sont courtes pour avoir une vision d'ensemble ;

Le Conseil Municipal émet les préférences suivantes :

- 1/ Fusion avec le Cœur Cotentin : 8 voix POUR (dont 1 en second choix)
- 2/ Fusion avec les Pieux uniquement : 5 voix POUR

### **IV- COMMERCE ÉPICERIE :**

Mme le Maire fait part de la proposition de vente de matériel et licence de la part de Mme TRINEL :

- Caisse enregistreuse :	150 €	}	Total : 3 500 € TTC
- Balance :	50 €		
- Gondoles et étagères :	1 200 €		
- Vitrine :	1 900 €		
- Meuble à fruits	200 €		
- Licence débit de boissons de type IV :	2 000 €		

Considérant l'opportunité d'acheter la licence débit de boissons pour la maintenir sur le territoire communal, le Conseil Municipal, après délibération, accepte la-dite offre et autorise Mme le Maire à engager l'ensemble des démarches pour transférer celle-ci à l'adresse de l'ancienne boulangerie.

Concernant le matériel, les Conseillers donnent leur accord pour l'ensemble du lot négocié à 2 700 € (voir 3 000 € maximum). A minima, un engagement est pris pour reprendre les gondoles / étagères et meuble à fruits pour un montant de 1 400 € TTC.

D'autre part, Mme le Maire rend-compte de la réunion avec M. ROUET (Chambre de Commerce et d'Industrie), du 09 novembre dernier, qui donne un avis plutôt favorable sur le maintien d'un commerce épicerie sur la commune au vue de l'étude de potentialité réalisée en 2009.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

*Suite de la réunion du 18 novembre 2015*

La viabilité de ce commerce dépendrait de son emplacement : l'ancienne boulangerie serait la plus appropriée avec un loyer mensuel de 500,00 € maximum.

Le Conseil Municipal se réserve en fonction d'une étude de travaux.

### **V- ÉLECTIONS RÉGIONALES : organisation du scrutin**

Mme le Maire informe que les élections Régionales se dérouleront les dimanche 06 et 13 décembre 2015. Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00 dans le réfectoire de l'école / Organisation des permanences par créneaux de 2h30.

### **VI- FIBRE OPTIQUE :**

Suite à une réunion, fin octobre, avec M. MAUGER, responsable travaux réseaux numériques pour la Direction des Routes Départementales, Mme le Maire informe de la modification de l'emplacement du poste relais, qui sera finalement installé au niveau du carrefour de la Touristique dans le but de desservir le secteur Bourg dans un second temps.

Les études ont démarré courant novembre.

Une réunion publique d'information avec Manche Numérique pourrait être planifiée en février/mars 2016.

Les travaux devraient débuter en septembre 2016 pour une mise en fonction début 2017.

### **VII- TARIF CANTINE 2016 :**

Mme le Maire fait part du nouveau tarif des repas fournis au sein des écoles, fixé par le Département pour l'année 2016 et proposé par le Collège de Portbail, soit 2,89 € le repas. Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'appliquer ce tarif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### **VIII- QUESTIONS DIVERSES :**

- **Plan Local d'Urbanisme :** Mme le Maire signale que le cabinet PLANIS travaille sur la mise en forme définitive du dossier qui doit être présenté à la Préfecture.

Le bureau d'études est en attente d'une carte ou seront localisés précisément :

- Les bâtiments en zone A ayant un intérêt patrimonial pouvant faire l'objet d'un changement de destination
- Les chemins ruraux et les haies bocagères
- Les arbres remarquables
- Le petit patrimoine bâti

La commission PLU se réunira le 24 novembre prochain à 20h30 afin de travailler sur ces éléments.

Délais avant validation :

Avis de la Préfecture sur dossier projet PLU : 2-3 mois

Enquête Publique : 1 mois

Conclusions du Commissaire Enquêteur : 1 mois

- **Ad'AP :** Avant que soit lancée la réalisation de nouvelles places de parking devant l'O.T. de la plage, Mme le Maire propose que les commissions travaux voirie et bâtiments communaux se réunissent avec M. HAMET, architecte, en vue d'étudier le cheminement et l'accessibilité du local de la plage afin de coordonner ces travaux avec l'agenda programmé. Une réunion aura lieu courant décembre.

- **Réfection toiture salle de catéchisme :** Mme le Maire présente les devis réactualisés des entreprises GOSSELIN Robert et HUBERT Marie. Après consultation, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise GOSSELIN, la mieux disante.

- **Vœux du Maire :** Mme le Maire signale que la cérémonie des vœux aura lieu le samedi 9 janvier 2016 à 18h30 salle Saint-Héliér. Même formule que cette année : chouquettes et galettes des Rois.

Considérant l'occupation de la salle, Mme SAVARY propose que le repas du personnel avec les élus se déroule à la suite. Proposition retenue. Une participation sera demandée à chacun des convives pour le plat de résistance.

- **Logement APC :** Mme le Maire indique que les travaux devraient être terminés fin novembre 2016. La location de l'appartement pourrait prendre effet courant décembre.

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

## COMMUNE DE DENNEVILLE

*Suite de la réunion du 18 novembre 2015*

- **Parking Entrée du Château du Breuil :** M. LANGLOIS souligne la nécessité d'abattre deux arbres implantés sur la parcelle AH-128 dont les branches empiètent largement du côté des sanitaires publics. Proposition retenue.

- **Aire de tri :** Pour tenter de réduire le dépôt sauvage d'ordures ménagères M. LANGLOIS informe, qu'il a été convenu avec M. MOREL, responsable service OM à la 3CI, que l'aire de tri, située route de la Mer, sera diminuée de moitié en surface. Un bac OM semi-collectif sera installé au niveau du parking devant les commerces de la plage.

- **Rétrocession voirie du secteur plage :** Mme le Maire rappelle que le cabinet SAVELLI avait fourni un devis d'un montant de 6 876.00 € TTC pour l'établissement des documents d'arpentage pour rétrocession par les propriétaires des voiries de la plage. Une proposition a également été présentée par le cabinet DROUET, déjà intervenu dans la procédure préalable, pour un montant de 4 542.00 € TTC. Cette dernière proposition a été retenue.

- **Demande de subvention :** Mme le Maire fait part d'une demande de subvention de la part du collègue de Portbail pour une sortie à Guernesey, concernant deux enfants domiciliés sur la commune, à hauteur de 50 € par élève. Les Conseillers souhaitent avoir connaissance du coût global de cette sortie par enfant afin de déterminer la somme allouée.

*L'ordre du jour étant épuisé  
La séance est levée à 23h45*